

BASSINS

Déneigement nocturne limité

Avec 471 francs d'excédent de revenus, pour des charges à hauteur de 6,05 millions de francs, le budget 2017 tel qu'accepté par l'organe délibérant est presque équilibré. La commune étant dans une situation financière très délicate, la Municipalité a limité les dépenses au maximum. Elle a même suspendu temporairement les remboursements des emprunts. La plus grande économie est cependant celle du déneigement, avec une limitation des horaires de nuit. La Municipalité a constaté depuis quelques années une dérive horaire d'engagement du déneigement vers les plages horaires nocturnes. Sachant qu'entre 22h et 6h, les heures sont facturées à 150% en semaine et 200% le week-end, la Municipalité a décidé, sauf cas exceptionnel, d'interrompre le déneigement pendant ces heures. Dans la foulée, les conseillers communaux ont adopté sans discussion le plafond d'endettement fixé à 15,95 millions de francs. ● DS